

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Global Smaller Companies Fund, un compartiment libellé en dollars américains de la SICAV Standard Life Investments Global II, Actions de capitalisation de catégorie A (ISIN : LU1741498957). Aberdeen Standard Investments Luxembourg S.A. est la Société de gestion.

Objectifs et politique d'investissement

Le fonds vise à fournir une croissance à long terme en investissant essentiellement dans des actions de petites sociétés cotées sur les marchés boursiers internationaux.

Le fonds détient généralement un portefeuille d'actions concentré faisant l'objet d'une gestion active par notre équipe d'investissement qui sélectionne les actions dans le but d'exploiter les opportunités qu'elle identifie. En raison de la nature des sociétés dans lesquelles le fonds investit, les investisseurs doivent être prêts à accepter un degré relativement élevé de risque spécifique aux actions.

Le fonds peut recourir aux instruments dérivés pour diverses raisons telles que : la réduction du risque ou du coût ou l'augmentation de capital ou de revenu assorti d'un risque adéquat (gestion efficace de portefeuille). Les instruments dérivés ne seront utilisés qu'à des fins de couverture ou en vue

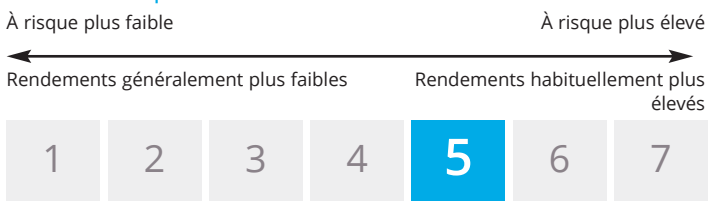
d'obtenir des expositions pouvant être prises en investissant dans les actifs dans lesquels le fonds est principalement investi. Le recours aux instruments dérivés est contrôlé afin de garantir que le fonds n'est pas exposé à des risques excessifs ou involontaires.

Tout revenu, par exemple un revenu de dividendes, perçu par le fonds sera réinvesti.

Les investisseurs du fonds peuvent acheter et vendre des actions chaque jour ouvrable normal.

Recommandation : le fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les cinq ans. Les investisseurs doivent s'assurer que leur attitude par rapport au risque s'aligne sur le profil de risque de ce fonds avant d'investir.

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur reflète la volatilité du cours de l'action du fonds au cours des cinq dernières années, laquelle reflète à son tour la volatilité des actifs sous-jacents dans lesquels le fonds investit. Les données historiques peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur.

Comme la catégorie d'actions ne dispose pas d'un historique de cinq ans, une catégorie d'actions alternative, un fonds comparable ou un indice de référence représentatif a été employé pour illustrer l'évolution du cours du fonds sur ladite période.

La catégorie de risque actuelle n'est pas garantie et peut évoluer si la volatilité des actifs dans lesquels le fonds investit évolue.

La catégorie de risque la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

La notation {5} du fonds résulte de l'occurrence relative des facteurs de risque suivants :

- (a) Le fonds investit en actions et titres assimilés à des actions, sensibles aux évolutions des marchés d'actions, lesquels peuvent être volatils et fluctuer fortement sur de courtes périodes de temps.
- (b) Un portefeuille concentré peut se montrer plus volatil qu'un portefeuille diversifié.
- (c) Les actions de sociétés de petite taille peuvent être moins liquides et plus volatiles que celles de grandes entreprises.

(d) Le recours aux instruments dérivés s'accompagne d'un risque de liquidité réduite, de perte substantielle et de volatilité accrue dans des conditions de marché défavorables telles que la défaillance d'acteurs du marché. Le recours aux instruments dérivés peut exposer le fonds à un effet de levier (lorsque l'exposition au marché et donc le potentiel de perte du fonds dépassent le montant qu'il a investi) ; or, dans de telles conditions de marché, l'effet de levier aura pour effet d'amplifier les pertes. Le fonds n'a pas recours aux instruments dérivés de manière intensive.

Le fonds a recours à une méthode de « single swinging pricing » afin de se prémunir contre l'effet de dilution des coûts de transaction. Une variation de la base de tarification entraînera une fluctuation du cours publié du fonds.

Tous les investissements impliquent des risques. Ce fonds n'offre aucune garantie contre les pertes ou la réalisation de ses objectifs.

Les performances passées ne préjugent pas des rendements futurs et ces derniers ne sont pas garantis. Le cours des actifs et le revenu peuvent fluctuer à la hausse comme à la baisse et ne sauraient être garantis ; un investisseur peut recouvrer un montant inférieur à son investissement initial.

L'inflation réduit le pouvoir d'achat de votre investissement et de votre revenu.

La valeur des actifs détenus dans le fonds peut augmenter et diminuer en fonction de la fluctuation des taux de change.

Le fonds pourrait perdre de l'argent si une entité (contrepartie) avec laquelle il fait affaire ne voulait plus ou ne pouvait plus honorer ses obligations envers le fonds.

Dans des conditions de marché extrêmes, certains titres peuvent devenir difficiles à évaluer ou à vendre au prix souhaité. Cela pourrait affecter la capacité du fonds à s'acquitter en temps opportun des rachats.

Le fonds pourrait perdre de l'argent en conséquence d'un échec ou d'un retard affectant les processus et les systèmes opérationnels, y compris, sans s'y limiter, la défaillance ou la mise sous administration judiciaire de fournisseurs tiers.

Frais

Les frais que vous acquittez servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds, y compris ses coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée :	5,00%
Frais de sortie :	0,00%

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant qu'il soit investi/avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants :	2,06%
------------------	-------

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance :	néant
-----------------------------	-------

Les frais d'entrée et de sortie affichés correspondent à des maximums et peuvent dans certains cas se révéler inférieurs ; vous pourrez obtenir cette information auprès de votre conseiller financier.

Performances passées

Les données disponibles sont insuffisantes pour fournir aux investisseurs de ce fonds une indication utile des performances passées.

Le fonds a été lancé en 2018. La catégorie d'actions a été lancée en 2018.

L'objectif du fonds n'est pas de suivre un indice.

Informations pratiques

Dépositaire : The Bank of New York Mellon SA/NV, Succursale de Luxembourg

Pour de plus amples informations sur la SICAV Standard Life Investments Global II, y compris le prospectus, le rapport et les comptes annuels, les rapports semestriels et les derniers cours des actions, veuillez consulter www.standardlifeinvestments.com, adresse à laquelle ces documents peuvent être obtenus gratuitement.

Des informations relatives à la politique de rémunération mise à jour, notamment une description du mode de calcul des rémunérations et avantages et l'identité des personnes chargées d'attribuer ces rémunérations et avantages, y compris la composition du comité de rémunération, sont disponibles sur www.standardlifeinvestments.com et un exemplaire papier de cette politique sera mis à disposition gratuitement sur demande au siège social de la Société.

La législation fiscale de l'État d'origine du fonds peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

La responsabilité d'Aberdeen Standard Investments Luxembourg S.A. ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent

document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du fonds.

La catégorie d'actions a été lancée le 10/01/2018, par conséquent le montant des frais courants communiqué ici est une estimation car les données disponibles actuellement sont insuffisantes. Le montant des frais courants se fondera habituellement sur les frais encourus au titre de l'exercice civil précédent. Pour chaque exercice, le rapport annuel de l'OPCVM donnera le montant réel des frais encourus. Ce montant peut varier d'un exercice à l'autre. Il n'inclut pas : les commissions de performance (le cas échéant) ; les coûts des opérations de portefeuille, sauf si le fonds acquitte des frais d'entrée ou de sortie lorsqu'il achète ou vend des actions/parts d'un autre organisme de placement collectif.

Des frais de conversion de 0,5% peuvent s'appliquer dans des cas exceptionnels si vous transférez votre investissement au sein d'un autre fonds de Standard Life Investments Global SICAV II.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer aux sections suivantes du Prospectus : Frais d'émission et de Société ; Rachat d'Actions, consultables à l'adresse suivante www.standardlifeinvestments.com.

D'autres catégories d'actions sont disponibles pour le fonds et des informations complémentaires figurent dans le prospectus. La SICAV Standard Life Investments Global II est une structure à compartiments multiples qui peut se composer d'un certain nombre de compartiments différents. Le présent document est spécifique au fonds et à la catégorie d'actions énoncés au début du présent document. Le prospectus, les rapports annuel et semestriel sont toutefois préparés au titre de la structure de fonds à compartiments multiples prise dans son ensemble.

Les actifs et passifs de chaque compartiment de la SICAV Standard Life Investments Global II sont séparés légalement. Cela signifie que les actifs dans lesquels le fonds investit sont conservés séparément des avoirs d'autres compartiments et toute réclamation formulée à l'encontre d'autres compartiments n'affectera pas votre investissement.

Les investisseurs peuvent échanger leurs actions du fonds contre des actions d'un autre compartiment au sein de la SICAV Standard Life Investments Global II. Veuillez vous reporter au prospectus pour de plus amples informations.

Les investisseurs peuvent échanger leurs actions du fonds contre des actions d'un autre compartiment au sein de la SICAV Standard Life Investments Global II. Veuillez vous reporter au prospectus pour de plus amples informations.

La SICAV Standard Life Investments Global II est agréée au Luxembourg et réglementée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les Informations Clés pour l'Investisseur ici fournies sont exactes au 16/01/2019

Aberdeen Standard Investment est une marque liée aux activités d'investissement d'Aberdeen Asset Management et de Standard Life Investments. Aberdeen Standard Investments Luxembourg S.A. est agréée au Luxembourg et réglementée par la CSSF.